

Téléphone 112.41

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à PARIS-TÉLÉPHONE, 10, rue Bailleul. — Tél. 113.23

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède ; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier, amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux : l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE. La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration ; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures : les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement,
au nom de la Commission du Budget,
par M. MARCEL SEMBAT, Député de la
Seine, Rapporteur du Budget des Postes
Télégraphes et Téléphones.)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211-45.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546-78.

Membres : MM. E. Archdeacon, 77, rue de Prony. Tél. 511-22.
Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

D^r Léon Petit, Secrétaire général de l'Œuvre des Enfants Tuberculeux, 20, rue de Penthièvre. Tél. 518-17.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516-78.

P. Munier, 6, rue de Seine. Tél. 822-08.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne. Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boiëldieu. Tél. 143-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248-16.]

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron. Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 522-43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

BUT DE L'ASSOCIATION

L'Association des Abonnés au Téléphone a pour but l'amélioration des services téléphoniques, télégraphiques et postaux.

En ce qui concerne spécialement le téléphone, l'Association s'est donné comme principale mission d'étudier de très près les causes du mal ainsi que les remèdes qu'il était possible d'y apporter.

En conséquence, l'Association se propose d'obtenir notamment

1^o Suppression dans le contrat d'abonnement de toutes les clauses draconiennes qui constituent au profit de l'Administration et aux dépens des abonnés des privilèges intolérables ;

2^o Obligation pour l'Administration d'avoir pour ses clients les Abonnés plus de déférence et de répondre à leurs doléances ;

3^o Réduction, pour les réseaux des grandes villes, du prix de l'abonnement (avec maximum de 400 fr.) par la substitution au tarif forfaitaire actuel, soit du tarif forfaitaire *gradué*, soit du système des conversations taxées, pour mettre le téléphone à la portée de tous ;

4^o Réorganisation du personnel suivant des méthodes industrielles. — Une personnalité compétente, tant au point de vue technique que commercial, chargée de la direction générale des services. — Le personnel, avant d'être admis dans les services, soumis au préalable à des épreuves téléphoniques.

5^o Constitution d'un nouveau matériel en rapport avec l'accroissement du nombre des Abonnés et avec les progrès considérables de l'industrie téléphonique à l'étranger.

Accessoirement l'Association se met à la disposition de ses membres pour leur fournir les renseignements dont ils auraient besoin et pour transmettre et appuyer leurs réclamations.

AVIS IMPORTANT

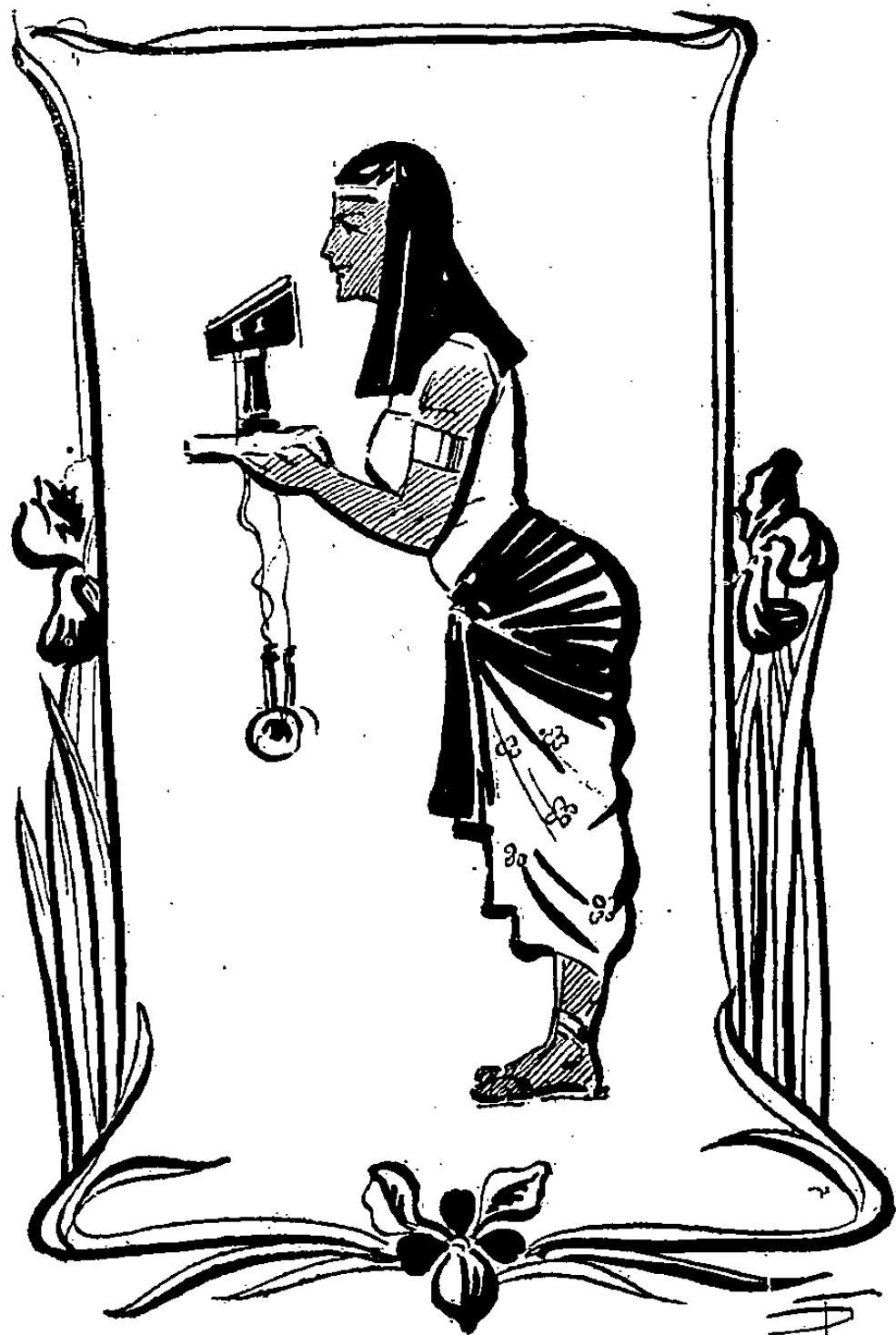
Nos Adhérents sont priés de nous indiquer toujours leur changement d'adresse, afin que le service du *Bulletin Mensuel* ne subisse pas d'interruption.

SOMMAIRE

Pages

Un bout de l'an.	3
La crise téléphonique.	4
Il y a douze ans.	6
Échos de partout	8
À travers la Presse	11
Tribune des abonnés	13
Rapport de M. Webb.	15

DÉDIÉ A M. BÉRARD



UNE HUITIÈME PLAIR D'ÉGYPTÉ

UN " BOUT DE L'AN "

Les promesses de M. Bérard. — Un enfouissement de première classe. — La tactique du sous-secrétaire d'Etat.

Il y a eu juste une année que, le 10 octobre 1904, M. Bérard adressait au Président de l'Association des Abonnés au Téléphone la lettre suivante :

« Monsieur le Président de l'Association des
« Abonnés au Téléphone,
« 6, rue de Greffulhe, Paris.

Paris, 10 octobre 1904.

« Monsieur,

« Par lettre en date du 23 septembre, vous avez
« bien voulu m'adresser un rapport de M. Henri
« Talamon, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour
« de Cassation, présentant les observations de
« l'Association des Abonnés du Téléphone sur les
« différents points du décret du 7 mai 1901 et de
« l'arrêté du 8 du même mois, auxquels elle dési-
« rerait voir apporter des modifications.

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de ce
« travail. Les considérations qui y sont dévelop-
« pées et les desiderata qui y sont exposés vont
« faire l'objet d'une étude approfondie, dont je
« m'empresserai de porter les résultats à votre
« connaissance dans le plus bref délai possible.
« Veuillez agréer, etc...

« Le Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes
« et Télégraphes,

Signé : BÉRARD. »

Nous attendons toujours la réponse promise !

Comme M. de Montebello, en donnant lecture de cette lettre à l'Assemblée générale du 15 octobre 1904, avait raison de la qualifier d'enfouissement de 1^{re} classe !

Rappelons en quelques mots les principales conclusions du rapport de M^e Henri Talamon.

Le président de notre commission judiciaire réclamait la suppression de certaines dispositions draconiennes — pour les abonnés — du décret ministériel du 7 mai 1901 et de l'arrêté ministériel de la même date.

M. Talamon rappelait la promesse faite par le ministre du commerce d'abaisser, pour Paris, le prix de l'abonnement annuel de 400 à 300 francs.

Il demandait que, pour les villes de plus de 80.000 habitants, l'abonné fût libre de choisir entre l'abonnement forfaitaire et l'abonnement à conversation taxée ;

Que les abonnés de Paris et de Lyon ne fussent pas privés du droit, qu'ont les autres abonnés, de recevoir des télégrammes par sa ligne, en acquittant une taxe de 0 fr. 10.

Que l'exigence de la provision pour les conversations taxées fût supprimée ;

Que l'administration n'ait pas le droit de suspendre d'office les communications pour retard dans le paiement ou pour toute autre cause ;

Que l'Etat soit soumis à la responsabilité de droit commun en matière téléphonique ; etc.

M. Bérard promettait de mettre ces questions à l'étude. L'« empressement » qu'il annonçait était

quelque peu ironique. Que serait-ce s'il ne s'était pas empressé !

Dira-t-on que le Sous-Secrétaire d'Etat n'est pas maître des réformes et qu'il a les mains liées en attendant le vote des crédits ? Admettons cette réponse pour les questions budgétaires, tel que l'abaissement du prix de l'abonnement. Mais en ce qui concerne tous les autres desiderata énumérés plus haut, *qui sont d'ordre purement administratif*, une simple décision du ministre du commerce, sur la proposition de M. Bérard, pouvait les réaliser en supprimant les abus dénoncés et en donnant au moins une première satisfaction aux abonnés.

Il suffisait d'un peu de bonne volonté. Mais M. Bérard n'a pas daigné !

M. de Montebello, comme nous le disions plus haut, avait d'ailleurs prévu cette attitude. Voici les paroles prophétiques que prononçait M. de Montebello il y a un an :

« Ainsi, une *étude approfondie*, c'est-à-dire un enfouissement de première classe, voilà ce que M. Bérard, acculé au pied du mur, trouvait à nous promettre !

« Cette réponse, pourtant, nous sommes heureux de l'avoir provoquée et attendue, *puisqu'elle fixe officiellement le degré de mauvaise volonté et de mauvaise foi de l'Administration des Téléphones.* » (Très vifs applaudissements.)

Rappelons que, à la date du 31 août 1905 — M. de Montebello ne s'étant jamais lassé de rappeler à M. Bérard ses promesses — la *fameuse étude approfondie* en question était devenue de plus en plus problématique. Voici, en effet, la lettre que M. de Montebello recevait à cette date :

SOUS-SECRÉTARIAT D'ETAT RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
des Postes et des Télégraphes

CABINET

Paris, le 31 août 1905.

Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre, par laquelle vous me faites connaître les principaux desiderata de l'Association des Abonnés au Téléphone.

« Je fais examiner dans quelle mesure il sera possible de modifier le régime actuel des abonnements au téléphone.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes :

Le Chef du Cabinet,

Signé : JOUHANNAUD.

M. Bérard se croit évidemment très fort en essayant toujours et quand même de gagner du temps et d'endormir ceux qui réclament par de fallacieuses promesses. Sans doute est-il hanté par l'exemple célèbre de *Fabius Cunctator* et — puisque la mode est aux « ponts » — il espère faire le « pont » entre les grandes vacances et la période électorale en passant par la trêve des confiseurs. Une fois mars ou avril, pense-t-il, je serai sauvé : on songera à toute autre chose. En attendant il soigne sa candidature dans l'Ain, inaugure des écoles, des casernes de pompiers, des routes ou des chemins de fer (1), disserte sur l'agriculture, le cléricisme ou le service militaire, bref, s'occupe de toute autre chose que de son service.

Mais il n'est si bonne tactique qui ne finisse par s'user. Celle de M. Bérard commence à être percée à jour. On commence à le comprendre dans les milieux parlementaires et parmi ses collègues du ministère.

La récente décision de M. Dubief, ministre du commerce, qui a créé auprès de lui un service spécial pour la crise postale, est particulièrement significative. Tout autre que M. Bérard se serait retiré après ce camouflet.

LA CRISE TÉLÉPHONIQUE

Un article du « Journal ». — Réduction de crédits.
— Pas d'améliorations téléphoniques. —
Promesses tapageuses et vaines.

Le *Journal* vient de publier sur la crise postale et téléphonique, un article très documenté, d'où il résulte que les améliorations « tapageusement » promises par l'administration n'étaient qu'un leurre. Nous nous en doutions, mais nous sommes heureux de voir nos prévisions confirmées par un confrère, qui n'est pas suspect d'hostilité systématique envers M. Bérard :

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, après avoir minutieusement examiné l'ensemble des propositions des services et ajourné des réformes, pour se conformer à la demande du ministre des finances, présente, dès le début

(1) La dernière inauguration de M. Bérard est celle d'un hôpital (dans son département : la crainte de l'électeur est le commencement de la sagesse !)

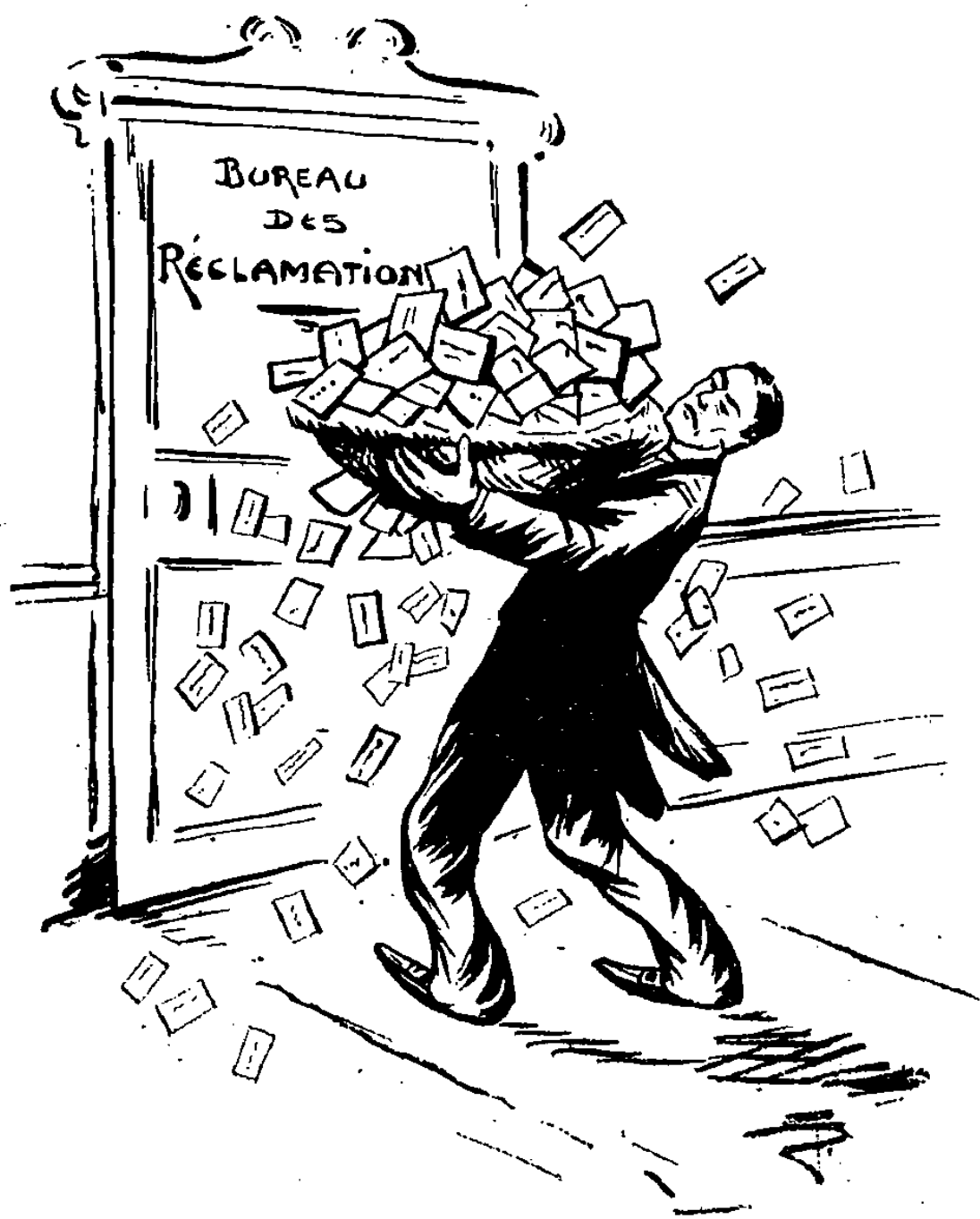
Y a-t-il au moins fait réserver une aile assez spacieuse, pour y enfermer les malheureux abonnés au téléphone que son administration aura rendus fous ? Il leur doit bien cette petite attention !

Et dire que tant que nous aurons un politicien à la tête du département des Postes, Télégraphes et Téléphones, ce sera, comme aurait dit l'« oncle » Sarcy, *kif-kif* !...

de juin, un projet de budget se résumant en une augmentation globale d'environ 30 millions sur le budget de l'année précédente. Il avait fait preuve d'une modération extraordinaire — puisque, au dire même du ministre, M. Dubief, le chiffre des dépenses immédiates qui permettraient de remédier à une situation devenue intolérable est de 50 millions au moins.

Mais ce chiffre ne laissa pas que d'effrayer le ministre des finances. D'autorité, il déclara qu'il ne pouvait admettre une augmentation supérieure à 10 millions !... Et, finalement, après discussions et nouvelles recherches, le chiffre primitif de 30 millions — jugé pourtant nécessaire aux besoins les plus immédiats du service — fut ramené à 10 millions 900.000 francs — soit une réduction des deux tiers...

Est supprimé un crédit de 1 million et demi pour l'établissement de lignes téléphoniques. C'est donc l'ajournement de la modification du régime téléphonique. Et, dans la plupart des localités, fonctionneront encore les pauvres vieux appa-



UNE AVALANCHE

LE BUREAU DES RECLAMATIONS

reils, d'un usage si défectueux.

Pour l'entretien des appareils et lignes télégraphiques et téléphoniques, M. Bérard exigeait

4 millions 500.000 francs. Dans sa haute compétence, M. le ministre des finances a jugé que 1 million 300.000 francs étaient suffisants. Les dépêches seront en retard, ou mal transmises. Et de braves gens devront encore s'exposer aux foudres de la justice, parce que, exaspérés d'avoir demandé vainement pendant une demi-heure, ou plus, une communication téléphonique, ils auront crié leur colère à la demoiselle postée à l'autre bout du fil !...

Augmentations diverses : 5 millions 600.000 fr. étaient nécessaires pour remédier aux insuffisances constatées les années précédentes, pour améliorer les conditions d'entretien des lignes et du matériel, pour la réinstallation des services ambulants de la ligne du Nord-Ouest-gare Saint-Lazare, pour le paiement aux frais du Trésor des remplacements résultant des congés d'affaires ou de maladie des titulaires de bureaux simples, pour assurer le repos hebdomadaire au personnel, pour renforcer pendant la saison estivale certains services ambulants, etc... Le ministre des finances a réduit ce crédit de 5 millions 600.000 francs à 3 millions 400.000 francs. Les employés des P. T. T. devront donc travailler, comme par le passé, sept jours par semaine, et ils ne connaîtront que par ouï-dire les bienfaits d'un repos hebdomadaire dont jouissent la plupart des salariés de l'industrie privée — mieux rétribués que les salariés de l'Etat !... Et puis, M. Bérard prescrira aux médecins de son administration — où la maladie fait rage — plus de circonspection encore dans la délivrance des certificats. Il n'y aura plus, sur ce point, « d'abus » — et, malade, désormais on ne sortira des bureaux que les pieds devant...

Ainsi donc, les réformes, pour si urgentes qu'elles soient, demeureront lettre morte. Les protestations du public se seront heurtées à la mauvaise volonté des pouvoirs constitués. Et les agents et sous-agents de l'administration que dirige M. Bérard verront, cette année encore, leurs espérances déçues... C'est le gâchis qui continue — et qui, bientôt, va s'aggraver encore avec l'abaissement de la taxe des lettres.

Donc, « vaines », sinon « tapageuses », étaient les promesses que faisait, l'autre jour, le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes, à la Sorbonne — promesses, à la fois, au personnel et au public. Car l'Etat, comme par le passé, en exploitant ses agents et sous-agents, s'enrichira avec l'argent du public, sans lui donner, en retour, les satisfactions qu'il est en droit d'exiger. »

Comme conclusion à l'article du *Journal*, nous citerons simplement les faits suivants, qui sont beaucoup plus éloquentes que n'importe quel commentaire.

Pendant le mois de septembre, tandis que l'on

enregistrait une plus-value générale de tous les impôts, les téléphones, d'après la statistique officielle, accusaient une moins-value de 491.000 fr.

La grève des désabonnements devancerait-elle la grève des abonnés ?

A M. Bérard de répondre.

IL Y A DOUZE ANS !

Les réclamations des abonnés au téléphone. — La campagne de « Allô, Mademoiselle ». — Les efforts d'un ancien confrère. — Plus ça change !...

Un de nos amis nous a communiqué une série de numéros d'un intéressant petit journal, qui parut en 1893 et 1894, sous le titre : *Allô, Mademoiselle !* et mena pendant quelque temps le bon combat — déjà ! — contre l'administration des téléphones.

A parcourir ces pages jaunies, on se rend compte que rien n'a changé depuis cette époque, ni la routine et l'incurie administrative, ni les plaintes et les revendications des malheureux abonnés. Impossibilité d'avoir les communications, conversations coupées, friture, surmenage du personnel, insuffisance du matériel, on souffrait déjà de tout cela il y a douze ans.

Depuis, il a passé bien des ministres, sous-secretsaires d'Etat et directeurs. Mais plus ça change !...

Nos lecteurs pourront d'ailleurs en juger par quelques extraits — qu'on dirait datés d'hier. Voici, par exemple, pour l'insuffisance des lignes :

Il faut savoir ce que parler veut dire avec le téléphone.

Ainsi lorsque, ayant demandé une communication, la demoiselle vous répond :

Ou bien :

« En communication ».

Ou bien :

« La maison ne répond pas ».

Ce sont deux phrases de convention dont l'administration a intimé à la téléphoniste l'ordre de se servir, au regard du public, au lieu de répondre par la vérité vraie.

La vérité vraie, la voici :

Il n'y a pas assez de lignes. De sorte que les abonnés font queue dans les bureaux. Ils passent à tour de rôle. Dans certains bureaux, très chargés, comme, par exemple, celui de l'avenue de l'Opéra, il faut parfois attendre son tour une demi-heure.

Ceci l'administration ne le dit pas. Elle a même défendu de le dire, sachant que l'abonné qui paie pour être servi, est en droit de lui répondre :

— Vous n'avez pas assez de lignes ! Qu'est-ce que ça peut me faire, à moi ? Installez en d'autres. Votre personnel est insuffisant ? Augmentez-le. Je paie assez cher pour exiger tout cela.

Et savez-vous quelle était à cette époque la fallacieuse réponse de l'administration aux plaintes du public et des journaux ?

— Sans doute, accordait-on, le service téléphonique n'est pas absolument parfait. Mais patientez un peu, et attendez qu'on ait achevé l'Hôtel Central des Téléphones (alors en construction). A ce moment, tout marchera pour le mieux dans le meilleur des mondes téléphoniques.

Hélas ! l'Hôtel des Téléphones a été inauguré... et les abonnés ne se sont pas aperçus du changement.

Allô, Mademoiselle ! mena une vigoureuse campagne contre M. de Selves, alors directeur des postes et télégraphes, et contre M. Terrier, ministre du commerce (qui se souvient encore de M. Terrier ?). L'un et l'autre ne voulaient faire aucune réforme et restaient sourds à toutes les revendications des abonnés.

Les hommes ont passé, les noms sont changés... mais la routine reste !

Voici encore, sous sa forme humoristique, « un état de choses » ressemblant fort à celui d'aujourd'hui :

L'état de choses.

Le téléphone — à qui profite-t-il le plus ? — A la presse ? à l'industrie ? Non pas ; aux pharmaciens et aux coiffeurs. — La preuve. — Divers exemples.

Un ami judicieux me disait dernièrement :

— Savez-vous à qui le téléphone, cette merveilleuse invention, a le plus profité, à qui elle a rendu les plus incontestables services ?

Ingénument je répondis :

— Parbleu ! à la presse d'informations, pour laquelle il a doublé, décuplé, centuplé les ailes du télégraphe.

Mon judicieux ami sourit dans sa belle barbe flave et slave.

— Vous n'y êtes pas, dit-il.

— A l'industrie, alors, pour qui le téléphone rend les relations d'affaires si faciles, les communications et les transactions si rapides...

Mon ami m'interrompit d'un bruyant éclat de rire.

— Ne cherchez pas tant, vous êtes sur une fausse piste. Les catégories de contemporains à qui le téléphone a rendu d'inappréciables services, ne sont autres, dit-il, que les pharmaciens et les coiffeurs.

— Eclairez votre lanterne, mon cher ami, fis-je, assez étonné de cette conclusion.

— C'est bien simple : quand vous êtes devant un appareil téléphonique, qu'est-ce que vous faites ?

— J'y suis généralement pour demander une communication.

— Très bien, je vais très succinctement vous décrire l'opération.

Premier exemple :

1^{er} mouvement. — Vous appuyez sur le bouton.

2^e mouvement. — Vous décrochez l'acoustique et le portez à votre oreille. Et vous attendez.

Vous attendez une minute et... vous recommencez.

Rien !

Vous insistez à nouveau.

« Allô, Mademoiselle ! Allô ! allô ! »

Rien !

Pris d'exaspération, vous sonnez à plat, avec l'espoir que votre sonnerie stridente va secouer, là-bas, la torpeur du bureau, et faire venir au moins la surveillante.

Erreur complète.

Personne ne vient.

Votre façon de procéder n'amène aucun résultat, d'abord parce que votre sonnette ne sonne pas au bureau correspondant, elle fait simplement tomber votre numéro d'abonné dans votre case, et votre espoir de réveiller l'opératrice ou la surveillante est illusoire.

Ensuite, quand vous sonnez à plat, vous interrompez la communication, et la téléphoniste ne peut plus correspondre. Elle essaie une fois de se mettre en communication avec vous, elle ne le peut pas et n'insiste plus. Vous voilà, pendant une bonne demi-heure, à rager devant votre appareil.

Second exemple :

Au bout de deux ou trois tentatives, une voix vous murmure, indistincte et alanguie :

— Allô !

— Donnez-moi, mademoiselle.....

— Allô !

— Mettez-moi en communication avec M. Durand.

— Allô !

— Vous n'entendez donc pas !

— Allô !

— Mais sacrebleu ! répondez-moi ! voulez-vous me donner la maison Durand.....

— Allô !

..... De rage, vous lâchez l'appareil.

Troisième exemple :

On a répondu tout de suite à votre appel.

— Allô, mademoiselle.

— Allô, monsieur, que demandez-vous ?

— La maison Dupont.

— Quelle adresse ?

— Rue de Seine.

— Restez à l'appareil.

Vous voilà immobilisé dans votre coin, l'oreille collée au petit machin rond qui fait mal, à la longue, ce qui vous procure l'avantage d'entendre :

— Allô ! mademoiselle, donnez-moi la maison Laffont, rue de Rennes.

— Mais non, mais non ! intervenez-vous, j'ai demandé Dupont, et non Laffont, rue de Seine, et non rue de Rennes.

Quelques minutes s'écoulent.

— Allô, monsieur !

C'est le bureau intermédiaire qui documente.

— Allô, mademoiselle !

— Vous demandez la maison Laffont ?

— Mais non, Dupont.

— Ah ! on m'avait dit Laffont. Restez à l'appareil.

Vous commencez à vous impatienter, à votre appareil, d'autant plus que le petit machin rond fait mal, je le répète, et que vous avez l'ouïe agacée par les sonneries incessantes qui tapotent, tatac ! tatac ! dans la plaque.

— Allô, mademoiselle ! Et cette communication ?

— On s'en occupe, monsieur.

Et les tatac ! tatac ! recommencent à vous tataquer dans l'oreille.

— Allô ! monsieur !

Enfin !

— Allô ! mademoiselle !

— Nous n'avons pas de Dupont rue de Rennes !

— Mais sacrebleu ! mademoiselle, c'est rue de Seine qu'il habite.

— Il fallait le dire !

— Mais il y a tout juste trente-cinq minutes que je le dis.

La demoiselle hausse impertinemment les épaules, mais on ne l'entend pas.

Et vous, à votre appareil, de..... rager.

Quatrième exemple :

— La maison Dupont, rue de Rennes.

— Restez à l'appareil.

Tatac ! tatac ! etc...

Quelques secondes s'écoulent. (J'ai dit quelques secondes (1), et ce n'est pas ironique.)

— Allô ! monsieur !

— Allô ! mademoiselle !

— Vous désirez la maison Dupont ?

— Parfaitement, mademoiselle.

— Causez, monsieur.

— J'écoute.

Rien !

(1) Si en 1893, c'était quelques secondes, en 1905, ce sont quelques minutes : nous avons fait de ce côté du progrès à rebours.

— Allô ! allô !

Rien !

— Allô ! allô ! eh bien quoi ! y a donc personne à la boutique ! Allô !

RIEN ! RIEN !! RIEN !!!

Rageur, vous sonnez la demoiselle. Elle répond tout de suite...

— Vous avez fini de causer, monsieur ?

— Mais, sacrebleu, mademoiselle, je n'ai même pas.....

Rac ! on entend un bruit sec. La demoiselle est déjà partie.

Cinquième exemple...

Mais en voilà assez pour me ramener à ma question du début : « Qu'est-ce que vous faites devant votre appareil ? » et pour me permettre de répondre :

— Ce que vous faites devant votre appareil, Monsieur l'abonné au téléphone ? Eh bien, vous vous faites de la bile et des cheveux blancs !

Vous voyez bien que j'avais raison de dire que le téléphone est surtout profitable aux marchands de dépuratifs et d'eaux pour la recoloration des cheveux !

ÉCHOS DE PARTOUT

Les travaux de la Commission.

Plusieurs de nos lecteurs nous demandent où en sont les travaux de la fameuse Commission instituée pour étudier la crise téléphonique, dont la nomination fut annoncée à grand fracas, et dont on n'entend plus parler.

Nous croyons savoir (par fil spécial de Gutenberg) que la Commission est en train de méditer

l'axiome qui fut donné comme sujet de dissertation aux candidates téléphonistes :

— Le silence est à l'âme ce que le sommeil est au corps (1).

*
* *

Fâcheuse méprise téléphonique.

Les demoiselles du téléphone (qui ont de l'esprit) en usent — et abusent — pour se livrer parfois au jeu des « connexions triangulaires » les plus piquantes.

Dernièrement, un de nos adhérents téléphonait à un théâtre dans une ville de province et demandait si on pourrait lui retenir une baignoire pour la prochaine représentation de *La Dame de chez Maxim's*.

Quel fut son ahurissement lorsqu'il entendit une voix grave et onctueuse lui répondre :

— Nous n'avons qu'un vicairé à votre disposition.

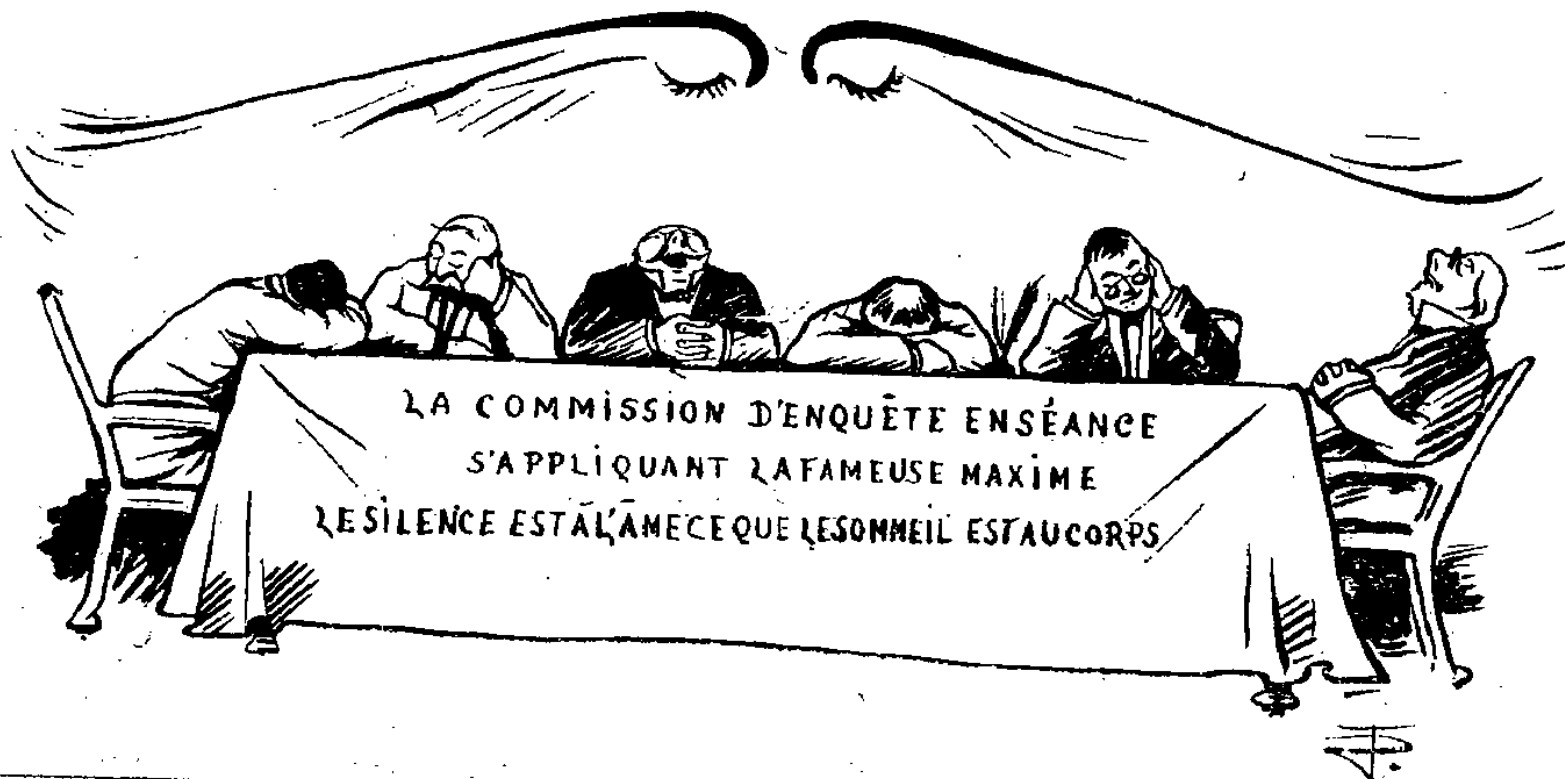
La facétieuse téléphoniste l'avait mis en communication avec l'Archevêché !

*
* *

Intéressant questionnaire.

Au mois d'août dernier, la commission de l'Association des Abonnés au Téléphone de Roubaix-Tourcoing envoyait à tous ses adhérents un questionnaire au sujet du service téléphonique. On leur demandait s'ils constataient des inductions sur leur ligne, si leur poste était visité et entretenu — et combien de fois par an — par l'administration.

Les abonnés avaient encore à se prononcer sur les communications urbaines, interurbaines et celles avec l'étranger, et ils avaient à dire s'ils les obtenaient rapidement, si elles étaient coupées ou interrompues et si elles étaient nettes de bruits, fritures, chocs, etc.



(1) DERNIÈRE HEURE : On nous annonce que la Commission vient de se réveiller pour découvrir, — à défaut de l'Amérique, — la Batterie centrale !

Enfin, le questionnaire comportait l'accueil fait par le personnel aux demandes qui lui étaient adressées et les observations à présenter sur les services télégraphique et postal.

Cette enquête a déjà révélé que les inductions sont nombreuses.

Certains abonnés — qu'on pourrait nommer — et ils sont nombreux — entendent régulièrement et clairement les communications de plusieurs autres abonnés. On répondra que ces derniers doivent se mettre en garde. Mais alors à quoi le téléphone est-il utile et pourquoi ne pas supprimer immédiatement ce vice grave et parfois gros de conséquences dont on ignore souvent la cause ?

Ces faits ont été signalés à l'administration qui, bien entendu, se contente, comme à l'ordinaire, d'étudier la question.

★
★ ★

L'ordre alphabétique.

Le département de l'Yonne n'est pas content. Le fâcheux Y qui orne le début de son nom le place toujours bon dernier sur la liste alphabétique des départements français.

Les Icauniens protestent contre cette injustice. Le président de la Chambre de commerce d'Auxerre a transmis au ministre du commerce une délibération par laquelle les commerçants de l'Yonne déclarent qu'ils en ont assez d'être toujours les derniers servis dans la distribution de l'*Annuaire des Téléphones* : cette distribution ne pourrait-elle avoir lieu, une année dans le sens alphabétique des départements, l'année suivante en sens contraire ?

Le directeur de l'exploitation électrique a répondu que l'ordre alphabétique des départements n'est nullement observé pour l'envoi des annuaires. Les habitants de l'Yonne s'étaient émus à tort : les expéditions ont été faites le même jour pour l'Aube, la Marne et l'Yonne. Voilà donc les Icauniens rassurés : ils ne seront pas traités en parias !

★
★ ★

Le plus mauvais et le plus cher.

Dans un article d'un rédacteur parisien du *Daily Mail*, sous le titre « Nos primitifs téléphones », relevons cette phrase bien suggestive :

— Comme il est hors de doute que nous avons ici le plus mauvais et le plus cher service téléphonique du monde entier..... »

Si l'administration paraît peu sensible aux critiques de la presse parisienne, n'éprouvera-t-elle pas quelque honte à voir ainsi apprécier son service par les étrangers ? Mais sans doute elle est trop occupée pour s'intéresser à ces petits détails !

★
★ ★

La rapidité (!) du téléphone.

Notre confrère *Les Sports* vient de faire une curieuse expérience. Il s'agissait de savoir, pour ce journal, quel était le moyen le plus rapide pour prévenir un collaborateur installé à la terrasse d'un café de l'avenue de la Grande Armée (pourvu du téléphone).

A cet effet, on se servit simultanément de la bicyclette, du fiacre, du métro, de l'omnibus, du télégramme, du pneumatique et — du téléphone.

La bicyclette arriva bonne première en 11 minutes, le fiacre deuxième en 23 minutes, le métro troisième en 31 minutes (il y avait deux changements de ligne), l'omnibus quatrième en 34 minutes.

Le télégramme — ô honte ! — alla moins vite que Passy-Bourse et mit 35 minutes. Mais que dire du pneumatique qui mit trois heures trois minutes pour aller de la rue de Richelieu à l'avenue de la Grande Armée ?

Quant au téléphone..... on n'avait pas encore pu obtenir la communication quand on mit le journal sous presse ! Nul ne s'en étonnera... sauf peut-être M. Bérard.

Voilà une expérience qui donne une fière idée de notre administration télégraphique et téléphonique !

★
★ ★

Le fil est brûlé !

L'administration en a toujours de bien bonnes.

Un abonné, à Paris, M. Grand, réclamait l'autre jour la communication pendant près d'une heure et demie.

Il n'obtint aucune réponse.

Justement exaspéré, notre homme se présente au bureau le plus proche et demande l'inspecteur.

— Que voulez-vous que nous fassions ? lui dit celui-ci. Le fil est brûlé. Nous avons failli brûler nous-mêmes.

Cette réponse n'était-elle pas de nature à attendre l'abonné même le plus féroce ?

★
★ ★

Un drame (?) à Gutenberg.

Un de nos confrères lançait dernièrement une sensationnelle information. Un certain nombre de téléphonistes de Gutenberg se seraient mutinées contre leur surveillante, et l'une de ces demoiselles, très surexcitée, aurait même tiré sur elle un coup de revolver. Un autre journal parlait également d'un coup de revolver, mais en cherchant la cause de l'incident dans un drame passionnel.

L'administration a démenti le fait : il n'y aurait

eu qu'une panique provoquée par un court-circuit accidentel.

Mais j'y songe : on procédait peut-être à cette fameuse mise à l'essai de la batterie centrale promise par M. Bérard ?

★
★ ★

Défense d'éteindre l'incendie.

L'Action raconte un fait peu banal, qui en dit long sur les mœurs de nos ronds-de-cuir.

Le feu s'était déclaré, le 8 septembre, au bureau de La Villette. Le concierge vit entrer subitement dans le bureau, pendant l'incendie, un sauveteur inattendu. Il le laissa couper les fils téléphoniques, donner des preuves multiples de sang-froid et de dévouement, et quand, au bout de deux heures, le feu fut éteint, il songea à demander au sauveteur inconnu son nom et son adresse.

Ce dernier était justement un employé des postes qui, passant par hasard devant le bureau, y était entré, voyant les pompiers, afin d'apporter le concours de son dévouement.

M. le concierge, lorsque le feu fut éteint, le prit de très haut. « Les chefs, dit-il, ne veulent pas que les gens étrangers au service pénètrent dans le bureau. »

« Mais, je suis employé des postes ! Voici mes papiers, ma carte ! »

— « Cela m'est égal, vous n'êtes pas en uniforme ! Sortez, je vous prie. »

Et le sauveteur s'en alla, jurant bien que si jamais le feu prenait à un établissement quelconque, il irait mettre son uniforme avant que de secourir les sinistrés.

★
★ ★

La question n'a pas été posée !

Du Journal des Postes :

« M. Bérard a fait visiter au Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes d'Italie les divers services de l'Administration centrale dont nous jouissons. Il y avait lieu de redouter que le marquis de Bugnano ne demande, comme par hasard, une communication téléphonique afin de se rendre compte de la rapidité et de l'excellence des services français. Cela lui eut fourni des points de comparaison vraiment trop désobligeants pour nous... Mais sans doute il n'a pas été si cruel pour M. Bérard. »

Le marquis de Bugnano, qui ne vient pas à Paris pour la première fois, devait être édifié depuis longtemps !

*
* *

Rasoir et téléphone.

Encore une nouvelle invention américaine qui ne manque pas de piquant.

Un coiffeur de Paterson a eu l'idée originale et ingénieuse d'adjoindre le téléphone à chacun de ses fauteuils. De cette façon ses clients ne perdent pas de temps, même en se rasant — *time is money* ! — et peuvent poursuivre le cours de leurs affaires pendant qu'on leur gratte le cuir.

On dit que l'idée a fait fortune et que le système va se généraliser chez les barbiers des Etats-Unis.



DOUBLEMENT RASÉ

L'Américain chez le coiffeur !

En France, hélas ! l'adjonction du téléphone au rasoir paraîtrait superflue — et ironique. Notre téléphone suffit à nous « raser » : point n'est besoin de celui du coiffeur !

*
* *

Progrès téléphonique.

Pas en France, naturellement !

L'administration allemande des télégraphes, pour généraliser l'emploi du téléphone, en le rendant plus commode, vient d'autoriser la prise de courant sur un point quelconque du circuit, donnant la possibilité d'y brancher des téléphones portatifs.

Ce dispositif permet de téléphoner sans quitter sa place et trouve surtout un emploi avantageux dans les ports pour correspondre avec les navires à l'ancre.

On l'installe, dans ce dernier cas, sur les quais, en le garnissant éventuellement des projections indispensables.

A travers la Presse

La confession d'un fonctionnaire. — Les revendications de notre association. — Chez les abonnés de province.

La Patrie publie ces déclarations bien suggestives d'un haut fonctionnaire des téléphones. Cette confession de l'administration est précieuse à enregistrer :

— Vous ne m'apprenez rien, nous dit-il, en me disant que tout va mieux à l'étranger. L'administration des postes allemandes, notamment, a accompli des miracles.

Plus de ces manivelles à tourner. Pour téléphoner, il suffira de soulever le récepteur. Aussitôt le courant s'établit et allume électriquement, sur le tableau que la demoiselle du téléphone a devant les yeux, une lampe minuscule placée en regard du numéro de l'abonné.

Une fois la communication demandée et établie, la petite lampe continue à brûler jusqu'à la fin de la conversation.

— Mais, alors, ce système est infiniment supérieur au système français !

— Parfaitement, mais il faut de l'argent, beaucoup d'argent pour modifier totalement un réseau téléphonique. Or, notre budget est tout ce qu'il y a de plus insuffisant pour assurer convenablement le service actuel et rétribuer les employés. Comment voulez-vous que nous assumions une pareille charge ? M. Bérard est le premier à reconnaître qu'il y a beaucoup à faire. M. Sembat, à différentes reprises, a demandé avec énergie de nouvelles et urgentes réformes. Le grand coupable dans cette affaire est le Parlement. C'est à lui qu'il appartient de nous allouer les crédits nécessaires. Il serait d'ailleurs bien facile de prendre ces crédits sur les bénéfices de l'administration. L'Etat y gagnerait, car s'il était plus convenablement servi, le public aurait plus fréquemment recours à notre réseau et nos recettes s'augmenteraient en conséquence.

Le Parlement a bon dos... Il n'a jamais refusé, cependant, les crédits nécessaires... pour l'excellente raison que l'administration ne les lui a jamais demandés !

*
* *

Un grand nombre de journaux ont analysé la lettre de M. de Montebello à M. Bérard, dont nous avons donné le texte dans notre dernier Bulletin, et ont énuméré les revendications de notre association, que notre président a précisées dans sa lettre. Citons notamment : *Le Journal des Débats*, la *Petite République*, la *Politique Coloniale*, le *Voltaire*, l'*Evénement*, le *Petit Caporal*, la *Gazette Commerciale*, le *Bulletin des Halles*, et de nombreux journaux de province : le *Journal de Saint-Quentin*, l'*Argus Soissonnais*, le *Patriote Orléanais*, etc. Merci à tous nos aimables confrères.

*
* *

Sous le titre : « Allô ! allô ! M. Bérard ! », l'*Evénement* a publié une spirituelle chronique téléphonique :

Vous rappelez-vous les soupirs de soulagement que nous poussâmes, nous autres, les abonnés au téléphone, au lendemain de l'affaire Belloche ?...

Du coup les abonnés se crurent délivrés du triste esclavage qui les assujettissait. Libres, libres, ils étaient libres, ou du moins ils le croyaient. Pour eux, l'âge d'or du téléphone allait commencer...

Eh ! bien, il a fallu déchanter !

Le jugement Belloche n'a point été le signal d'une ère nouvelle. Non seulement le télégraphe et l'antique service des postes ne se sont point améliorés, mais le téléphone lui-même est devenu plus inabordable qu'avant.

Et comment ! Ah ! ces demoiselles nous l'ont fait payer cher le jugement de la cour de Paris qui leur a refusé le titre de citoyens et le titre de fonctionnaires.

Nous nous étions dit : « A notre tour d'être les maîtres ». Et puis pas du tout, ça recommence de plus belle, attentes vaines, fausses communications données à plaisir, interruptions arbitraires, interpellations aigres-douces, appels sans motifs. Oh ! ces longues heures pendant lesquelles on tourne éperdument le décevant moulin à café sans obtenir la moindre réponse. Et quand lassé, écœuré, le poignet fatigué d'avoir tourné la manivelle, on renonce enfin à obtenir la communication, alors soudain, généralement au moment où l'on prend sa canne et son chapeau pour aller soi-même dire ce qu'on avait à dire, une sonnerie brève vous rappelle à l'appareil — Vous la connaissez celle-là, n'est-ce pas. — On se précipite, l'espoir au cœur. La demoiselle daignait enfin répondre ! Les récepteurs collés à l'oreille, on écoute la voix, généralement fraîche, mais ironique, dire : « Allô ! vous m'entendez... »

— « Oui, mademoiselle, je voudrais... »

— Bien.

Un bruit sec. La communication est de nouveau coupée. Et l'on retombe dans le silence éternel.

*
* *

Du *Journal de Cette*, cette conclusion d'un article sur la question des téléphones :

Ces exactions perpétuelles ont eu pour heureux résultat de grouper à Paris les victimes du téléphone en une association destinée à défendre leurs droits, mais sans acrimonie, sans parti pris. Elle fut fondée sous la présidence de M. le marquis de Montebello, avec, au début, un noyau de plus de mille adhérents.

Dès sa constitution elle a commencé ses démarches auprès des pouvoirs publics qui ne se sont pas trop émus : ils ont même paru lui faire risette.

Ne serait-ce point le moment pour les abonnés de Cette de joindre leur action à celle de l'association parisienne ; ils sont suffisamment nombreux pour ne pas douter de l'efficacité de leur adhésion.

Nous serons heureux de voir la province joindre ses efforts à ceux de Paris pour faire aboutir notre programme de revendications, qui est celui de tous les abonnés de France.

*
* *

Le *De Dion-Bouton* continue son intéressante enquête sur la crise téléphonique. Il nous donne aujourd'hui de curieux renseignements sur diverses expériences d'Edison se rattachant à la téléphonie :

Les conceptions de cet inventeur fécond forment une longue liste d'instruments plus ou moins bizarres et plus ou moins pratiques ; au téléphone et au phonographe il ajouta le phonomètre, l'aérophone, le mégaphone, etc...

Le phonomètre servirait à fournir un travail mécanique quelconque à l'aide de la parole...

En créant l'aérophone, Edison a voulu perfectionner l'ancien porte-voix et en centupler l'intensité. Dans ses courts messages à l'académie des sciences, Edison n'a fait qu'expliquer sommairement la construction de l'appareil et donner les résultats obtenus...

Son mégaphone en est le complément ; il aide à percevoir les sons émis par l'aérophone ; c'est, pour ainsi dire, le récepteur...

Nous avons parlé, dit M. Edison, et entendu chanter à 2.400 et 3.000 mètres ; chants et paroles rappelaient le son de voix ordinaire. Un simple chuchotement, émis sans l'intermédiaire du porte-voix, parvient jusqu'à mille pieds de distance. Le bruit causé par la marche sur des herbes s'entend de plus loin encore.

Il est consolant de songer que nous n'avons pas toujours le monopole de la lenteur téléphonique. Témoin l'anecdote suivante, que rapporte le *Gil Blas* :

Nous nous plaignons parfois des lenteurs de nos administrations publiques. Que dites-vous de l'aventure suivante :

En Angleterre, l'autre jour, un monsieur fut fort étonné de voir qu'on venait installer le téléphone dans son appartement.

— Mais je n'ai rien demandé ! protesta-t-il.

On vérifia et on constata que le téléphone avait été demandé par le précédent locataire, lequel, est mort

depuis plusieurs années. Si le défunt voulait le téléphone pour faire ses affaires plus vite, il a été servi (1).

*
* *

Le téléphone a joué son petit rôle — et, comme d'habitude, pas à son honneur — dans les mésaventures désormais fameuses du sous-préfet de Joigny. Nous laissons la parole au *Journal* :

Le préfet, ayant terminé son office, a voulu aviser le ministère de l'intérieur.

— Mon cher monsieur Franco, je vous emprunte votre téléphone... Vous permettez ?

— Mais comment donc, monsieur le préfet.

Et voilà M. Peyre d'appuyer sur le bouton, avec douceur d'abord, avec énergie ensuite, finalement avec colère.

— Allô ! allô !... l'intérieur ? Voyons, mademoiselle... c'est insupportable.

Mais, en dépit d'appels réitérés, impossible d'avoir la communication. Le préfet y renonce et s'en va penaud. Pendez-vous, Monsieur Bérard.

Si les préfets et sous-préfets eux-mêmes ne peuvent pas se faire servir !...

*
* *

De la *République Française*, sous le titre « Une grève des abonnés au téléphone » :

Il paraît que nous sommes menacés d'une grève générale des téléphones. Et cette grève aurait ceci de particulier et de tout à fait inédit qu'elle serait déclarée, non point par les « travailleurs », — si j'ose m'exprimer ainsi, — mais par les consommateurs. Ce sont les abonnés qui se mettraient en grève. Vous avouerez que c'est bien leur tour et qu'ils ont eu patience !

Voilà certes une grève, qui obtiendrait vite son brevet parisianisme et qui aurait quelque succès dans les revues de fin d'année, entre les mésaventures de Romain Daurignac et l'« agrach » de Ritard Amort !... Pourtant la nouvelle n'est point de pure fantaisie et le projet mérite d'être pris au sérieux, ainsi que l'attestent les nombreuses lettres reçues par l'Association des abonnés au téléphone.

Notre confrère cite un certain nombre de lettres de nos correspondants publiées dans notre Bulletin, et conclut :

En attendant, le flot monte. Les abonnés protestent et les employés murmurent. Le jour, où chacune de son côté, ces deux puissances auront voté la grève générale, il sera trop tard pour aviser et le grand maître des postes ne pourra que répéter au Parlement, le mot du grand maître des cérémonies à Louis XVI :

— Ce n'est pas une émeute, messieurs, c'est une révolution !

*
* *

La *Vie Financière* rapporte le fait suivant :

Décidément, l'administration des téléphones en prend trop à son aise vis-à-vis du public. Hier soir, nous avons

(1) Le *Gil Blas*, avec son esprit moqueur, ne se serait-il pas intentionnellement trompé de pays ?

été victimes de l'arbitraire et du bon plaisir des subordonnés de M. Bérard. Notre correspondant de Lyon nous téléphonait, à 9 heures, le rapport du conseil d'administration du syndicat lyonnais d'exploration à Madagascar ; au bout de quelques minutes, l'employé préposé au service interurbain interrompit la communication, sous prétexte que celle-ci avait duré 6 minutes, et que, d'après le règlement, elle devait être accordée à une autre personne. Jusqu'ici, rien d'extraordinaire, mais où l'arbitraire rentre en scène, c'est lorsque ledit fonctionnaire annonça fort gravement à notre sténographe que sa communication interrompue était remise à la suite des autres demandes de communication déjà effectuées.

Ce n'est que trois quarts d'heure plus tard, et après une vigoureuse réclamation de notre part au chef de service, que l'on nous redonna la communication.

Mais, hélas, 6 minutes écoulées, et la même scie recommença. Nous protestâmes énergiquement, et demandâmes à parler à l'inspecteur principal (159-52) : la personne qui nous répondit nous expliqua simplement que cela ne la regardait pas.

Et ce n'est que sur notre demande de communiquer avec le chef du cabinet de M. le sous secrétaire d'Etat que l'on nous redonna enfin la communication à 10 h. 20. Celle-ci dura un peu plus longtemps, mais, comme les précédentes, elle fut coupée, après quelques minutes.

Bref, nous ne pûmes avoir la fin du rapport qui nous était téléphoné qu'à 11 heures passées.

Plus de deux heures, donc, nous avons attendu le bon plaisir de MM. les employés des téléphones, alors que la communication totale n'excédait pas 25 minutes.

Qu'eût-ce été si nous n'avions pas réclamé énergiquement ?

Quand notre correspondant eut terminé ses communications, un fonctionnaire des téléphones nous a aimablement donné des explications, en nous assurant que, d'après le règlement, toute communication ne pouvait excéder 6 minutes, et qu'il était également réglementaire de la renvoyer, lorsqu'elle n'était pas terminée à la suite des communications déjà demandées. Il ajouta qu'il adressait notre réclamation à son chef hiérarchique.

C'est fort bien ! Quant à nous, nous ne pouvons admettre qu'une communication commencée puisse être remise à la suite, sous prétexte qu'elle excède les 6 minutes réglementaires (?)

Et la presse, dit-on, est encore le moins à plaindre. Pauvre public !!

Tribune des Abonnés.

Compteurs téléphoniques. — Le sans gêne de l'Administration. — Situation intolérable. — Quelques documents.

La Plaine-Saint-Denis, le 24 septembre 1905.

Monsieur le Président,

Quelques remarques, peut-être utiles, concernant les compteurs téléphoniques, que l'on cherche à faire si compliqués, alors qu'une simple montre ferait très bien l'affaire.

1° Que l'abonné demande une communication ou en reçoive une, *le service qui lui est rendu est le même*. C'est un fait qui, sans que l'on ait beaucoup besoin de s'y appesantir, a toute la force d'un axiome.

2° Il s'en suit qu'en faisant payer à l'abonné *tant par heure de récepteur décroché*, il payera infailliblement en raison directe du service que lui rend le téléphone.

3° Le tarif de la cabine téléphonique est en fait le tarif à l'heure. En admettant dix communications effectives par heure, le poste téléphonique public rapporte 1 fr. 50 par heure de service à l'administration.

4° A... et B... sont deux abonnés ; comme dans ma thèse ils payent tous les deux, puisque les deux récepteurs sont décrochés pendant qu'ils se causent, on pourrait faire payer à chacun 0 fr. 75 l'heure de conversation.

Ce prix de 0 fr. 75 est une simple donnée ; il faudrait, dans l'établissement d'un tarif de ce genre, tâcher de tenir compte équitablement du temps passé « en moyenne » pour l'appel ou les fausses manœuvres. Ce n'est certainement pas impossible.

5° Chacun payant au prorata du temps écoulé, les communications qui ne sont que des bavardages peu importants seraient supprimées de fait. Pour les autres conversations, les abonnés s'arrangeraient naturellement pour les faire durer le moins longtemps possible.

Le service téléphonique serait considérablement soulagé, et peut-être cela serait-il le commencement de l'âge d'or pour les abonnés.... et même aussi pour l'administration.

6° Le compteur : une montre avec totalisateur dont le balancier serait arrêté automatiquement à l'accrochage du récepteur.

7° Le paiement : mensuel, au facteur, sur constatation contradictoire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

P.-S. — Le tarif à appliquer pour chaque heure pourrait être établi par une statistique aussi exactement qu'un tarif d'assurance sur la vie.

*
* *

Paris, le 14 septembre 1905.

Monsieur le Marquis de Montebello,

Sachant la campagne que vous menez contre l'administration des téléphones, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants, qui se sont produits cette semaine.

Nous sommes le 14 ; depuis le 9 au matin, ce qui fait six jours, je suis sans téléphone.

J'ai téléphoné samedi pendant *une heure et demie* sans obtenir satisfaction. Las d'attendre, j'ai dû me résigner à aller place de la République, au bureau de poste, où j'ai demandé le 419-00 (Direction), qui m'a répondu de l'air le plus naturel :

« *Nous avons un accident, la ligne ne sera libre que dans quelques jours.* »

Est-il admissible que quand un accident survient les abonnés atteints ne soient pas prévenus ? Surtout que l'administration peut me téléphoner puisque les communications m'arrivent, tandis que moi je ne puis faire recevoir mes appels.

Las de cet état de choses, hier j'ai redemandé, comme je le fais du reste chaque jour depuis le 9 ; l'administration, irritée, m'a répondu : « Mais, Monsieur, vous n'avez qu'à sonner de temps en temps pour voir si la ligne est rétablie. »

Véritablement, cela est d'un sans-gêne inouï ! Est-ce qu'un commerçant peut passer son temps à être continuellement à voir si la ligne est rétablie ? N'est-ce pas le devoir le plus strict d'une compagnie d'avertir ses clients, tant de la rupture que du rétablissement de ses lignes ?

Je vous serai obligé, Monsieur, de livrer à la publicité cette réclamation, qui, comme vous le verrez, est on ne peut plus justifiée et qui cause au commerce un véritable préjudice.

Ne serais-je pas en droit de demander à l'administration un dégrèvement pour le laps de temps où je n'ai pu me servir de son abonnement ?

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

TH. GRAND.

★
★ ★

Anet (Eure-et-Loir), 22 septembre 1905.

Monsieur,

Il y a plusieurs jours nous avons demandé, à Anet, une communication téléphonique pour Paris. Nous avons le n° 15.

La communication, demandée à 10 heures du matin, nous a été donnée à 4 h. 1/4, soit le temps d'aller et venir en chemin de fer. Mercredi dernier 20 septembre, nous avons demandé à Paris, bureau situé au coin de la rue Laménais, la communication pour Anet, on nous a donné le n° 32 !!! Nous courons encore.

Il faudrait, ou que l'administration reconnaisse qu'elle est incapable d'exercer ce service et qu'elle passe la main à de moins..... inexpérimentés, ou qu'on renonce à maintenir un service qui par son fonctionnement extraordinaire est un sujet de risée pour tous les étrangers qui viennent chez nous. J'arrive d'Allemagne, et je suis navré de voir comme dans ce pays et en Suisse le service téléphonique si chargé fonctionne bien.

L'administration de notre pays se maintiendra-t-elle donc toujours la dernière de toutes ?

Recevez, Monsieur, mes meilleures salutations.

Comte DE LEUSSE.

★
★ ★

Nantes, 19 septembre 1905.

Monsieur le Président de l'Association des Abonnés au Téléphone, 47, rue des Mathurins, Paris.

La création de postes téléphoniques nouveaux sans augmentation des lignes a rendu les communications à peu près impossibles, et si cela continue, nous en arriverons à ne plus pouvoir nous en servir pour nos transactions et serons obligés de revenir aux anciens errements : d'où perte de temps pour les commerçants et déchéance de ces services pourtant si commodes, s'ils étaient convenablement desservis.

A l'appui de mon dire, je joins à la présente deux documents qui le justifient, et les mécontents sont légion, ce qui nous réserve à bref délai des défections d'abonnés qui ne voudront plus entendre parler de cette voie de communication.

J'ai la certitude que vous désireriez qu'il en fût autrement, et que vos réclamations sont impuissantes à relever complètement l'inertie administrative qui doit aussi se compliquer d'embarras financiers qui entravent les quelques bonnes volontés au service de cette cause.

Aussi ma pensée est qu'il faudra en arriver encore à faire soulever la question au Parlement par quelques membres influents, qui dévoileront tout ce qui est caché dans cette administration, et seule la crainte d'un esclandre retentissant fera sortir nos gouvernants de leur torpeur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

E. CHEIGNON.

★
★ ★

M. Cheignon nous communique en même temps une carte postale, d'un de ses correspondants, ainsi conçue :

Nantes, 14 septembre 1905.

Monsieur Cheignon,

Je ne comprends pas pourquoi vous m'appellez au téléphone, me faire passer tout mon temps. Une fois pour toutes, je vous prie de ne plus m'envoyer d'avis d'appel. Vous avez d'autres moyens de communication.

Saluts empressés.

Notre correspondant nous signale également les plaintes unanimes dont les journaux nantais se font quotidiennement l'écho. Voici une lettre publiée dernièrement par l'Ouest-Eclair :

Monsieur le Directeur,

Veillez avoir l'obligeance de faire connaître à qui de droit, par la voie de votre estimable journal, la réclamation suivante :

Je suis, comme bien d'autres, abonné au téléphone, mais, je ne sais pour quel motif, quand mes affaires m'obligent à demander une communication avec Paris passé 4 heures de l'après-midi, invariablement cette communication m'est refusée. Il faut en conclure que les moyens de communication actuels sont insuffisants ou défectueux ; et c'est pourquoi il serait bon que l'on songeât à remédier au plus tôt à cet état de choses. Je paie assez cher mon droit à l'abonnement pour être en droit d'exiger d'être bien servi.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, avec tous mes remerciements, mes salutations distinguées.

UN COMMERÇANT.

*
* *

Après Nantes, voici Biarritz, d'où un de nos amis, impatienté, nous envoie le télégramme suivant :

Le téléphone est un mythe à Biarritz. Administration a le mépris de toute observation.

BELCASTEL.

La dépêche n'a pas été interceptée. Il est vrai qu'elle nous est parvenue avec un peu de retard, — le temps, sans doute, de passer au fameux cabinet noir !

*
* *

Paris, le 1^{er} octobre 1905.

Monsieur le Directeur des Postes, Télégraphes et Téléphones de la Seine,
Hôtel des Postes, Paris.

Encore une lettre inutile, hélas ! que j'ai l'honneur de vous adresser, mais outre qu'elle ne me coûte aucun affranchissement, vous ne vous en étonnerez nullement, quand vous apprendrez que je ne fais plus usage de mon téléphone, que j'abandonne à mon malheureux comptable et à mes non moins malheureux correspondants, et il en résulte pour moi une économie de temps, tellement considérable, que je perdrais, suspendu à l'extrémité de vos fils, que je puis de bonne grâce, aujourd'hui dimanche, consacré au repos, perdre quinze minutes pour converser avec vous. Ci-joint une carte illustrée affranchie légalement, dans laquelle il n'y a pas une seule syllabe au recto, destinée à la correspondance, et pour laquelle j'ai payé 0 fr. 20 de surtaxe. Vous m'avez causé préjudice dans ce sens, que cette carte fut adressée par amabilité à une cliente que votre système de surtaxe à outrance a indisposée contre moi. Ci-joint une au-

tre carte officielle, pour bien vous montrer que dans l'angle gauche, on est autorisé à inscrire son domicile, et pour vous prouver que tout le verso appartient à celui qui écrit pour y désigner l'adresse du destinataire. La désignation de la demeure de ma cliente comporte certaines indications nécessitées par l'indécision du numéro, que j'ignorais. Du reste, je puis vous montrer des cartes identiques non surtaxées, d'où chinoiserie ! et preuve que cette taxe supplémentaire est absolument inexplicable et arbitraire. Ceci bien établi, je viens vous demander respectueusement, poussé à bout par d'autres exactions similaires, si vos subordonnés ont carte blanche pour se ficher du public, et, puisque les réclamations ne servent à rien, à qui l'on peut bien s'adresser, pour demander raison personnellement de toutes les vexations préjudiciables et cinglantes que l'on vous force à subir ? Je ferai publier cette lettre pour être certain que vous la lirez, et vous prie d'agréer l'assurance de ma haute considération.

CH. BARY.

*
* *

Paris, le 6 octobre 1905.

Monsieur le Président de l'Association des Abonnés au Téléphone, Paris.

Je vois avec regret que vous êtes impuissant à apporter de l'amélioration dans le service ; vous ne manquez pas de bonne volonté, mais c'est l'histoire du pot de terre et du pot de fer. Si vous ne pouvez réussir à provoquer une grève générale, il n'y a que ce moyen, et c'est le vrai. Quand il n'y avait pas de téléphone, les affaires se faisaient quand même ; quand personne ne l'aura plus, ce sera pareil. Moi, pour mon compte, je crois que le bain est préférable que de se servir du téléphone, toute une journée être à la merci de ces demoiselles qui se moquent des abonnés.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

RAPPORTS

DE

M. Herbert-Laws WEBB

(Suite) (1)

Des signaux.

Les qualités requises pour le bon fonctionnement des signaux peuvent être résumées comme suit :

Certitude. — Ils doivent fonctionner chaque fois

(1) Voir les numéros précédents.

qu'on le veut et ne pas fonctionner quand on ne le veut pas.

Distinction. — Ils doivent avoir un caractère nettement distinct et positif, de façon à ce que l'opératrice ne puisse avoir aucun doute possible à juger si le signal est au repos ou en action et apprécier instantanément le sens exact du signal au moment où elle le regarde.

Fonctionnement automatique. — Etant donné que chaque signal doit être remis dans sa position normale de repos, aussitôt que le travail demandé par sa mise en action est terminé, il en résulte un gain de temps énorme en obtenant automatiquement ces remises au repos du signal.

Compacité. — Comme un grand nombre de signaux sont requis dans un commutateur central, et comme de plus, la certitude de leur fonctionnement est accrue en les plaçant à côté des appareils auxquels ils correspondent ou qu'ils doivent contrôler, il en résulte qu'il faut leur faire occuper un espace minimum.

Durabilité. — Comme ces signaux doivent fonctionner un grand nombre de fois par jour, il faut qu'ils soient de construction simple et peu sujets à s'user rapidement ou à se dérégler.

A l'origine de la téléphonie, les signaux furent des *indicateurs électro-magnétiques* mis en action par un courant envoyé du poste de l'abonné.

Les opératrices relevaient à la main les volets de ces indicateurs. Le signal de fin de communication était également formé par un indicateur semblable, mais de couleur différente, et associé avec la paire de cordons dont l'opératrice se servait pour établir les communications entre les lignes de deux abonnés quelconques.

Ces signaux avaient beaucoup de défauts électriques et mécaniques. Comme leurs volets devaient être *relevés à la main*, il était nécessaire de les disposer dans la partie inférieure du meuble à la portée de la main des opératrices. Ils occupaient de cette manière un espace qui eût pu être plus utilement employé pour l'emplacement des jacks, dont le nombre était de cette façon réduit en même temps que la capacité totale du multiple.

Le fonctionnement du signal de fin était subordonné à la mémoire de l'abonné, puisque ce dernier devait se rappeler à la fin de la conversation, après qu'il avait raccroché son récepteur, qu'il devait donner quelques tours à la manivelle de son appel magnétique dans le but d'actionner son signal de fin au bureau central, et en supposant même qu'il n'oubliât pas de donner son signal de fin, il arrivait encore souvent, par suite de con-

ditions électriques défectueuses, provenant de mauvaises combinaisons de circuits ou d'appareils, que ce signal de fin ne pouvait pas être opéré ou bien encore qu'il était opéré au moment où il ne fallait pas.

Un progrès notable fut fait lorsqu'on parvint à construire des commutateurs multiples ayant des indicateurs dont les volets pouvaient être relevés automatiquement par le seul fait d'introduire une fiche dans le jack correspondant à cet indicateur. Ce fonctionnement automatique des volets diminuait non seulement le travail des opératrices de façon à augmenter la rapidité des mises en communication, mais de plus permettait de placer les annonceurs à la partie supérieure du meuble puisqu'il n'était plus nécessaire de les toucher de la main. On gagnait aussi à la partie inférieure du meuble un emplacement utilisable pour les organes qui doivent se trouver à portée de la main de l'opératrice.

L'indicateur à relèvement automatique permit en plus d'obtenir des améliorations dans les dispositions électriques qui, à leur tour, donnèrent au service une plus grande certitude et une plus grande exactitude. Cette forme de commutateur fut introduite vers 1892 et elle prit rapidement la place des formes précédentes. Pendant les quelques années qui suivirent, on fit des progrès radicaux, qui eurent tous pour objectif la méthode qui est devenue actuellement universelle et qui est connue sous le nom de *Batterie centrale*.

Le premier pas fait dans cette voie fut l'introduction des *signaux lumineux* formés par de petites lampes adoptées il y a environ dix années. Ces lampes ont de nombreux avantages sur les indicateurs électro-magnétiques. Elles offrent un signal positif et très distinctif qui attire l'attention même quand on ne le regarde pas directement ; car l'œil est d'une sensibilité extrême aux rayons lumineux. Elles sont très compactes, puisqu'elles ne recouvrent chacune qu'un espace représenté par un cercle de 8 ^m/_m de diamètre, ce qui permet de les placer immédiatement à côté du jack ou de la fiche qu'elles doivent contrôler.

De plus, comme ces lampes n'ont aucun organe mécanique, elles peuvent être disposées dans *n'importe quelle position*, soit verticale, soit horizontale, soit oblique. Ceci n'est pas possible avec les indicateurs électro-magnétiques.

On gagne énormément de temps par suite de l'augmentation de rapidité et de sécurité du travail résultant du fait que les lampes sont *placées im-*

médiatement à côté des organes qu'elles contrôlent.

Les lampes ont également l'avantage d'avoir un fonctionnement entièrement automatique.

Un changement instantané dans le circuit et effectué par le simple fait de relever un commutateur ou une fiche, produit immédiatement en réponse l'allumage de la lampe, qui s'éteint après en réponse à un autre changement dans ce circuit et résultant soit du fait d'introduire par exemple une fiche dans un jack, ou à la retirer du jack, suivant les besoins du service.

Enfin, les lampes sont *silencieuses, simples, durables et peu coûteuses*. Les avantages de la lampe-signal furent instantanément reconnus par les ingénieurs des téléphones : aussi leur adoption se fit-elle très rapidement.

Ensuite, vint l'énorme progrès vers la perfection représentée par la

Batterie centrale.

L'entretien de milliers d'éléments de batteries primaires aux postes des abonnés avait depuis longtemps été reconnu comme la principale faiblesse de tout le système téléphonique.

Lorsque le nombre des abonnés augmenta et que leurs exigences pour l'efficacité du service devinrent plus grandes et qu'en même temps les lignes de plus en plus longues exigèrent des piles plus fortes, il arriva un moment où les frais et les complications pour l'entretien de ces piles aux postes des abonnés, ainsi que les ennuis résultant de nombreux manques et défauts devinrent insupportables.

Des expériences avaient été faites dans le but de rechercher un système dans lequel toute l'énergie électrique nécessaire pour le fonctionnement des transmetteurs téléphoniques, aussi bien que celui des signaux, pût être fournie par une source électrique centrale.

Ces expériences aboutirent finalement à un succès, et un système pratique à *Batterie centrale* fut, il y a environ sept années, installé aux Etats-Unis d'Amérique.

Cela permit de se débarrasser d'un seul coup de la multiplicité des batteries aux postes des abonnés, ainsi que des ennuis et défauts dont ils étaient responsables. On se débarrassa, du même coup, des appels magnétiques, et le fonctionnement des postes d'abonnés fut rendu automatique.

Au bureau central, le travail fut simplifié et en même temps rendu plus certain, de telle sorte qu'actuellement on peut avoir un service qui est

au plus haut degré rapide et sûr, en même temps qu'il est plus économique que celui des commutateurs précédents.

Dans l'intervalle des sept dernières années, le système à *Batterie centrale* fut substitué à tous les autres systèmes qui avaient été installés aux Etats-Unis, où il n'y a plus aucune ville de quelque importance où il subsiste encore des vestiges de l'ancien système ; et on peut même dire que dans les petites villes la méthode de travail du système à *Batterie centrale* est la seule acceptable pour le public (1).

En Europe, le système à *Batterie centrale* fut adopté moins rapidement, mais néanmoins ce système y a fait de réels progrès.

Dans quelques villes de l'Angleterre, la « *Batterie centrale* » a été installée depuis plusieurs années, et même à Londres tout le réseau est en train d'être transformé en « *Batterie centrale* ».

D'autres villes importantes de l'Europe, telles que *Bruzelles, La Haye, Bucarest, Budapest, Moscou, Varsovie*, ainsi que plusieurs autres villes de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne ont en service le système à « *Batterie centrale* » (2).

La méthode du travail dans le système à « *Batterie centrale* » est la suivante :

Lorsqu'un abonné veut appeler, il n'a qu'à décrocher son récepteur, ce qui a pour effet d'allumer simultanément une lampe placée à côté du « *jack* » terminus ou individuel de cet abonné. L'opératrice enfonce aussitôt une fiche dans ce jack,

(1) *Etats-Unis* — Statistique au 1^{er} janvier 1903.

		Nombre de lignes d'abonnés
Groupe 1.	Villes de plus de 600.000 habitants. (New-York, Boston, Chicago, Philadelphie).	532.200
Groupe 2.	Villes de 300.000 à 600.000 habitants.	372.000
Groupe 3.	Villes de 200.000 à 300.000 habitants.	144.400
Groupe 4.	Villes de 85.000 à 200.000 habitants.	136.900
Groupe 5.	Villes de 50.000 à 85.000 habitants.	147.800
Groupe 6.	Villes de moins de 50.000 habitants.	615.360
		1948.660

(En 1904, les équipements des commutateurs multiples à *batterie centrale* ont augmenté aux Etats-Unis de 40 %).

(2) D'une statistique récente, la *Western Electric Cy*, une des plus importantes compagnies construisant la *Batterie centrale*, aurait déjà établi en Europe :

Angleterre	206.410	lignes d'abonnés.
Belgique	37.200	»
Allemagne	13.000	»
Autriche	12.000	»
Hongrie	24.000	»
Italie	200	»
Portugal	5.200	»
Russie	40.000	»
Roumanie	2.100	»
	340.140	»

ce qui a pour effet d'éteindre la lampe et de mettre l'opératrice en communication avec l'abonné. L'opératrice écoute le numéro de la ligne demandée et elle répète ce numéro, pour s'assurer de son exactitude, puis elle recherche dans sa section du multiple quel est le jack correspondant à la ligne demandée, et si cette ligne est libre, elle enfonce la deuxième fiche de la paire dans ce jack, puis elle actionne la clé d'appel qui, automatiquement, met en marche la sonnerie de l'abonné demandé jusqu'à ce qu'il réponde à son appel.

Des signaux de supervision.

Il est bon, à présent, d'examiner un des mécanismes très importants de la « Batterie centrale ».

Dans les anciens systèmes, l'opératrice n'avait aucun moyen pour reconnaître le moment de la réponse de l'abonné demandé, de sorte qu'elle était obligée de surveiller la communication pendant un certain temps, afin d'être certaine que les deux abonnés étaient entrés en communication effective ; de même, comme le signal de fin dépendait de la mémoire de l'abonné et que, de plus, ce signal de fin pouvait être actionné lorsqu'il ne le fallait pas, ou bien souvent même ne fonctionnait pas du tout, de sorte qu'il devenait très incertain et qu'il obligeait l'opératrice de surveiller la communication jusqu'à ce qu'elle prenne fin si elle voulait être certaine de couper cette communication aussitôt après la fin de la conversation, ou dans un délai raisonnable à partir de cette fin de conversation. L'opératrice ne pouvait effectuer cette surveillance qu'en écoutant la communication, ce qui impliquait pour elle un surcroît de travail et lui prenait le temps qu'elle aurait pu consacrer à d'autres communications. Souvent même, cette surveillance imposée à l'opératrice causait de grands ennuis à l'abonné, tels que des interruptions dues à de la négligence ou à un excès de zèle, etc., etc.

Grâce au système à « Batterie centrale », tous ces inconvénients disparaissent ; la surveillance ou supervision devient automatique, le signal de fin de communication devient positif et ne peut plus donner lieu à aucune fausse interprétation.

Lorsqu'une communication quelconque est établie au moyen d'une paire de cordons souples, elle se trouve gouvernée par deux lampes qui sont associées à cette paire de cordons. Ces lampes sont fixées dans la tablette horizontale au travers de laquelle passent les cordons, et chacune de ces lampes est contrôlée d'une façon indépendante par le crochet communicateur du poste d'abonné dont la

ligne est reliée au cordon auquel cette lampe correspond.

Lorsqu'au poste de l'abonné le crochet commutateur est relevé, la lampe est éteinte ; lorsque ce même crochet est abaissé, la lampe est allumée. De cette manière, les deux lampes en question informent automatiquement l'opératrice de l'état de la communication, et c'est pourquoi on a appelé ces lampes des « signaux de supervision ».

Etant donné ceci, on voit que lorsqu'une opératrice enfonce la deuxième fiche dans le jack de l'abonné demandé, la lampe de supervision correspondant à cette deuxième fiche s'allume aussitôt et reste allumée jusqu'à ce que l'abonné demandé réponde à son appel en décrochant son récepteur. L'extinction de cette deuxième lampe fait donc connaître à l'opératrice que les deux abonnés sont en communication. La première lampe de supervision est évidemment éteinte depuis l'origine de la communication, puisque l'abonné appelant a naturellement décroché son récepteur. On voit donc que ces deux lampes de supervision gouvernent entièrement la communication. Ainsi, l'allumage d'une lampe pendant que l'autre reste éteinte, montre à l'opératrice qu'un des deux abonnés est toujours sur la ligne (celui correspondant à la lampe éteinte) et que cet abonné désire que la communication reste établie.

(A suivre.)

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour de Paris en Italie (via Mont-Cenis).

De Paris à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	
Turin.....	147 »	106 15	69 25	} Validité : 30 jours.
Milan.....	164 80	116 75	»	
Gênes.....	169 80	121 40	»	
Venise.....	216 35	153 75	»	
Florence....	217 40	154 80	»	} Validité : 45 jours.
Rome.....	266 90	189 50	»	
Naples.....	315 50	223 50	»	

Ces billets sont délivrés toute l'année à la gare de Paris-P.-L.-M. et dans les bureaux succursales.

La durée de validité des billets valables 30 jours, peut être prolongée de 15 jours et celle des billets valables 45 jours peut être prolongée de 22 jours, moyennant le paiement d'un supplément égal à 10 % du prix du billet (cette prolongation ne peut être accordée que par les gares de départ et de destination du billet).

D'autre part la durée de validité des billets d'aller et retour « Paris-Turin » est portée gratuitement à 60 jours lorsque le voyageur prend à Paris un billet circulaire italien conjointement avec le billet d'aller et retour Paris-Turin ou lorsqu'il justifie avoir pris à Turin, soit un billet circulaire italien soit un billet

d'abonnement spécial italien, soit un billet d'aller et retour combiné italien.

Arrêts facultatifs.

Franchise de 30 kilogrammes de bagages sur le réseau P.-L.-M.

Stations hivernales (Nice, Cannes, Menton, etc.).

Billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes. Valables 33 jours.

Du 15 octobre au 15 mai, la Compagnie délivre, dans toutes les gares de son réseau, sous condition d'effectuer un minimum de parcours simple de 150 kilomètres, aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, pour les stations hivernales suivantes : Hyères et toutes les gares situées entre Saint-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3^e personne, la moitié de ce prix pour la 4^e et chacune des suivantes.

La durée de validité des billets peut être prolongée une ou plusieurs fois de 15 jours moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément de 10 %.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets quatre jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Services directs entre Paris et le Maroc, via Marseille. Billets simples valables 15 jours.

De Paris à :	Prix par les paquebots :				
	1 ^{re} de la C ^{ie} de navigation mixte (Touache).			2 ^e de la Compagnie Paquet.	
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
Tanger	197 »	136 »	93 »	197 »	136 »

Ces prix comprennent la nourriture à bord des paquebots.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. — Franchise de 30 kilogr. de bagages en chemins de fer et de 100 kilogr. en 1^{re} classe, 60 kilogr. en 2^e classe et 30 kilogr. en 3^e classe sur les paquebots. — Enregistrement direct des bagages de Paris à Tanger ou réciproquement.

Délivrance des billets à Paris : à la gare de Paris-P.-L.-M. ; — à l'Agence de la Compagnie de navigation mixte (C^{ie} Touache) chez M. Desbois, 9, rue de Rome, et dans les bureaux de la Société générale de transports maritimes à vapeur, rue Ménars, 8, pour les parcours à effectuer par les paquebots de la Compagnie Paquet.

L'hiver à la Côte d'Azur.

Billets d'aller et retour collectifs de 2^e et 3^e classes, valables jusqu'au 15 mai 1906.

Du 1^{er} octobre au 15 novembre 1905, la Compagnie délivre aux familles d'au moins 3 personnes voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de 2^e et

3^e classes pour Hyères et toutes les gares P.-L.-M. situées au-delà vers Menton. Le parcours simple doit être d'au moins 400 kilomètres.

Le coupon d'aller de ces billets n'est valable que du 1^{er} octobre au 15 novembre 1905.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 4 billets simples ordinaires (pour les 2 premières personnes), le prix d'un billet simple pour la 3^e personne, la moitié de ce prix pour la 4^e et chacune des suivantes.

Arrêts facultatifs.

Faire la demande de billets 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Services directs entre Paris et l'Algérie, la Tunisie et Malte (via Marseille)

Billets simples valables 15 jours.

De Paris aux ports ci-après ou vice-versa.	PRIX PAR LES PAQUEBOTS				
	1 ^{re} De la Compagnie Générale transatlantique.		2 ^e De la Compagnie de Navigation mixte (Touache).		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Alger	187 »	130 50	172 »	115 50	68 »
Bizerte, Bône, Bougie, Philippeville, Oran, Tunis (via Bizerte), . .	172 »	120 50	»	»	»
Bône, Philippeville, Oran	»	»	172 »	115 50	68 »
Tunis (direct).	182 »	125 50	177 »	115 50	68 »
Malte (La Valette) . . .	237 »	160 50	»	»	»

Ces prix comprennent la nourriture à bord des paquebots. — Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. à toutes les gares de l'itinéraire. Franchise de bagages de 30 kil. en chemins de fer et, sur les paquebots, de 100 kil. en 1^{re} classe, 60 en 2^e classe et 30 en 3^e. — Enregistrement direct des bagages de Paris aux ports algériens et tunisiens.

Délivrance des billets à Paris : à la gare de Paris P.-L.-M., au bureau des passages de la Compagnie Générale Transatlantique, 12, boulevard des Capucines, et à l'Agence de la Compagnie de Navigation mixte (Touache), chez M. Desbois, 9, rue de Rome.

NOTA. — En prévision des changements qui pourraient être apportés par les Compagnies de Navigation dans leurs prix de passage, consulter les tarifs des prix de passage de ces Compagnies.

Voyages, à itinéraires facultatifs, de France en Algérie et en Tunisie, ou vice versa.

La Compagnie délivre toute l'année des carnets de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants : Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M.-Algérien, Est-Algérien, Etat (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa, ainsi que sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie générale transatlantique, par la Compagnie de navigation mixte (Compagnie Touache) ou par la Société générale de transports maritimes à vapeur. Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens ou tunisiens ; les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres au

moins ou complés pour 300 kilomètres. Les parcours maritimes doivent être effectués exclusivement sur les paquebots d'une même Compagnie.

L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ.

Les carnets sont valables pendant 90 jours ; cette validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 30 jours, moyennant le paiement d'un supplément égal à 10 % du prix initial du carnet pour chaque prolongation.

Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours.

Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants ; elles doivent leur parvenir cinq jours au moins avant la date du départ.

Voyages circulaires en Italie.

La Compagnie délivre toute l'année, à première demande, à la gare de Paris P.-L.-M., ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes très variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Exemple d'un de ces voyages : Itinéraire 81.-A3 : Paris, Dijon, Mâcon, Aix-les-Bains, Modane, Turin, Milan, Venise, Bologne, Florence, Pise, Gênes, Vintimille, Nice, Marseille, Lyon, Dijon, Paris. — Durée du voyage : 60 jours. — Prix : 1^{re} classe, 253 fr. 50 ; 2^e classe, 183 fr. 20.

La Compagnie délivre également toute l'année, dans toutes les gares de son réseau, des livrets de voyages internationaux à itinéraires établis au gré des voyageurs permettant d'effectuer des voyages de France en Italie à prix réduits. L'itinéraire doit ramener le voyageur à son point de départ.

Parcours minimum taxé : 600 kilomètres. — Validité : 45 jours jusqu'à 2.000 kilomètres ; 60 jours de 2.001 à 3.000 kilomètres ; 90 jours au-dessus de 3 000 kilomètres. — Arrêts facultatifs.

Les demandes de livrets internationaux sont satisfaites aux gares de Paris et de Nice le jour même lorsqu'elles parviennent à ces gares avant midi. Pour toutes les autres gares, les demandes doivent être faites quatre jours à l'avance.

A VENDRE après décès, 30 fr., un téléphone et ses deux récepteurs, 5 mètres cordon souple, système Burgunder-Roulez, appareil mobile, très bon état ; ayant coûté neuf 147 fr. 50.

S'adresser : FOURCADE, 76 bis, rue des Saints-Pères, Paris (VII^e).

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité remise à nos adhérents comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier

(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association, nous pouvons offrir *gracieusement* à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte

Se présenter muni de la carte d'identité à la

PHOTOGRAPHIE D'ART

ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)

(GARE SAINT-LAZARE)

TELEPHONE: 322.85

TELEPHONE

116-06

MONTEBELLO



CHAMPAGNE

TÉLÉPHONE

116-06

G. LECOCQ, Agent Général, 22, rue de la Michodière, PARIS